

Dixième séance:débat général sur l'UNESCO du 21è Siècle

Mardi 8 Juin : 15h30

Le résumé de l'intervention par les procès verbalistes se trouve du Par. 30.1 au Par. 30.8 ,pp. 2487 248 des Compte rendus analytiques

TEXTE INTEGRAL DE L'INTERVENTION

Je me réjouis de ce que notre Conseil ait décidé de consacrer son débat théorique de la 156è session à une réflexion sur l'Unesco du 21è siècle.. Avant d'aller plus loin, permettez-moi, Monsieur le Président, et vous tous chers collègues, d'adresser mes très sincères félicitations à l'association des anciens fonctionnaires de l'Unesco, le groupe Miollis en particulier, pour l'initiative les ayant conduit à publier en Octobre 1995 déjà, le fruit de leur réflexion sur le même thème et sous le titre : l'Unesco face au 21è siècle (Invitation au dialogue). Dans la présentation de ce document le groupe Miollis déclare qu'il ne s'agissait pas pour eux de faire des propositions mais plutôt de déclencher une "discussion approfondie de longue haleine, à poursuivre par étapes par delà les rendez-vous de commémorations ".

En réalité, et malgré la modestie de ses auteurs, la publication de l'association des anciens fonctionnaires de l'Unesco contient de précieuses orientations susceptibles d'être exploitées dans le cadre d'une élaboration responsable des propositions de réformes concrètes.

Je voudrais mentionner un second texte, celui signé du Directeur Général Federico Mayor et intitulé : " UNESCO : un idéal en action " : actualité d'un texte visionnaire. Le texte en question étant l'Acte Constitutif de l'UNESCO. Un texte, loin d'être déplacé, les idéaux et les principes qu'il énonce étant demeurés plus que jamais pertinents.

On a beaucoup insisté sur l'incidence de la guerre mondiale sur la décision de créer l'Unesco. Et si nous ne devons nous arrêter qu'à la seule considération du phénomène de la guerre, nous trouverions en permanence une justification du mandat conféré à l'Unesco par son acte Constitutif. D'autres phénomènes se sont ajoutés hélas à celui de la guerre et viennent donner une nouvelle justification à la mission éthique de cette organisation. Ils s'appellent menace de clonage humain et

autres manipulations génétiques. Ils s'appellent dérapages permanents sur les autoroutes de l'information ; ils s'appellent encore globalisation, avec l'aggravation des déséquilibres et des inégalités de toutes sortes.

L'Unesco a été perçue comme étant la conscience morale des Nations Unies. Cependant, dès l'origine, l'accord ne s'est pas fait en ce qui concerne la question de savoir si l'Unesco devait élaborer une doctrine commune : si Julian Huxley, le tout premier Directeur Général de l'Organisation penchait pour une telle orientation , le philosophe français, Jacques Maritain, quant à lui s'élevait contre ceux qui cherchaient à imposer à l'Unesco " un dénominateur commun doctrinal ". Le débat s'est poursuivi sur cette question encore récemment avec le projet d'élaboration d'une éthique universelle. J'ai déjà eu à m'exprimer sur cette question et ma position rejoint celle de Jacques Maritain.

La question préoccupante aujourd'hui me semble concerner la mise en pratique des principes que proclament les nombreuses déclarations solennelles que l'Unesco diffuse déjà et diffusera encore demain. Autrement dit, la mission éthique de l'Unesco conserve sa vocation permanente et le défi de plus en plus pressant et harcelant qui se présente à l'Organisation est celui de son efficacité en ce domaine éthique. L'on ne peut pas se satisfaire d'émettre des déclarations et des principes condamnés à ne pas être suivis d'effets.

Samedi dernier, 5 Juin, le Directeur Général de l'Unesco était l'invité de Catherine Sella pour son émission " THE ou CAFE " . Il était significatif, le choix de la musique ou plutôt de la chanson d'ambiance de l'émission... "Paroles, paroles, paroles.. ; " de Dalida, histoire de faire comprendre à l'invité du jour qu'il était aux commandes d'une institution où on parle beaucoup plus qu'on ne réalise. Le Directeur Général n'a pas manqué de relever ce fait tout en essayant de le prendre à son compte, quand il a affirmé que justement, son ambition pour l'Unesco aura été d'amener l'Organisation à transformer le monde par la parole.

L'Unesco peut-elle agir comme " les trompettes de Jéricho " ?

Je suis persuadé que si l'Unesco veut rechercher l'efficacité dans le domaine éthique, il lui faut coopérer avec l'Organisation mère qui est l'ONU, au niveau de

laquelle seule peut être envisagée la création d'instances judiciaires pouvant connaître des violations des principes proclamés dans les nombreuses " Déclarations solennelles ". Sur cet aspect du problème, j'adhère entièrement au contenu de l'extrait ci-après du document du groupe de Miollis : " C'est dans le cadre du système des Nations Unies que l'Unesco se propose de contribuer au respect des valeurs reconnues à tous les peuples par la Charte...il paraît donc normal que l'Unesco situe sa réflexion sur les grands problèmes mondiaux et sur les solutions à y apporter, dans le contexte de la coopération inter-institutions plutôt que dans celui d'une compétition et de la recherche d'une spécificité systématique ".

Le temps qui m'est imparti ne permet pas d'aborder un grand nombre de questions ; qu'il me soit cependant accordé de dire un mot sur chacun des points suivants : la visibilité de l'Unesco dans les Etats membres, les stratégies d'action et l'Administration de l'Unesco.

1° Tout d'abord, la visibilité de l'Unesco dans les Etats membres

Chacun met sous l'intitulé " visibilité de l'Unesco sur le terrain " un contenu tout à fait particulier. Pour certains il s'agit du bon usage des moyens d'information au service de l'Organisation, pour d'autres, c'est la multiplication des bureaux hors siège. Je pense que tout cela est valable et ne s'exclut pas. Ce que je vais ajouter sur ce point est ceci : l'Unesco m'apparaît, au niveau du siège ici à Paris, comme une énorme Maison de la Culture, tant par ses publications que par les activités qu'elle organise en son sein (concerts, colloques, ballets, expositions de peintures et autres œuvres d'art, etc,etc.)

Dans la plupart des Etats membres de ma zone géographique, on voit fonctionner les centres culturels américain, français, italien, des instituts Goethe qui sont des centres culturels allemands. Ces institutions font du bon travail en direction de la jeunesse par la mise à disposition de celle-ci des laboratoires de langues, des bibliothèques pour encourager à la lecture, des salles de ciné-club, etc, etc. J'imagine l'Unesco transformant ses nombreux bureaux hors siège en maisons de la culture. Je suis convaincu que c'est dans ce genre de centres ou de foyers culturels que la jeunesse de nos pays peut acquérir une tournure d'esprit ouverte au dialogue, à l'interculturalité, à la mondialisation bien comprise. Est-ce trop rêver que de fixer à

l'Unesco du 21^è siècle , comme objectif, de transporter dans sa périphérie une bonne partie de sa dimension de centre culturel international et interculturel ? Partout où des bureaux se verraient donner une telle dimension, je suis persuadé qu'il se développerait progressivement un réel intérêt pour l'Unesco, non seulement de la part des adhérents des clubs Unesco, mais également par de nombreux autres jeunes.

2° S'agissant à présent des stratégies d'action, je précise que j'entends évoquer par là la question qui conduit certains d'entre nous à affirmer que l'Unesco n'est pas une agence de développement. En d'autres termes encore, c'est la question de savoir si l'Unesco doit continuer de s'engager elle-même à exécuter des activités opérationnelles ou plutôt les faire exécuter par des professionnels extérieurs à l'Organisation, et justifiant d'un savoir-faire déterminé. Je partage l'avis du groupe de Miollis selon lequel " en matière d'activités opérationnelles, l'Unesco pourrait se limiter à des activités pilotes et innovantes, notamment celles impliquant un risque à partager, sans revendiquer d'exclusivité et laisser d'autres opérateurs répliquer les activités courantes, car " qui trop embrasse mal étreint ". Et ces dernières années, il a été reproché à l'Unesco de trop embrasser. Cela ne veut point dire que les grands programmes de l'Unesco par lesquels le sigle de l'Organisation doit continuer de se justifier seraient à revoir, loin de là! L'Education, la Science, la Culture et la Communication doivent demeurer les secteurs d'activité fondamentaux de l'Unesco.

Mais les divers projets inscrits chaque année ou à chaque biennium dans le budget de l'Organisation devraient-ils nécessairement être mis en œuvre par l'Organisation elle-même ? Les Etats membres ne pourraient-ils pas être davantage responsabilisés de manière à réserver l'intervention directe de l'Unesco à des activités normatives et aux orientations générales et novatrices ? Je plaide en faveur d'une orientation qui irait dans ce sens, c'est-à-dire, finalement qui retiendrait le principe de la concentration et de l'allègement de la masse salariale induite par le rôle d'agence technique que l'organisation s'est trouvée jouer depuis longtemps.

Monsieur le Président,

J'avais également quelques réflexions relatives à l'administration de l'Unesco ; mais le temps qui m'est imparti ne me permet pas de le faire. C'est pourquoi je vais

conclure. Je réaffirme donc l'idée que le principal défi qui se présente aujourd'hui à l'Unesco se situe au niveau de son efficacité. En effet, au plan de sa mission éthique, l'Organisation a besoin de se rendre plus crédible qu'elle n'a été jusque là ; et cela passe par la recherche de mesures pratiques qui garantissent le respect des principes contenus dans les nombreuses déclarations qu'elle a rendues publiques hier et qu'elle continuera de publier demain encore.

Je partage l'opinion émise par le représentant de la Belgique quand il a dit que notre débat n'aurait pas d'intérêt si nous n'osons pas remettre en cause certaines idées et certaines pratiques. Je crois aussi comme lui qu'il faudrait mettre sur pied un groupe de travail dont la mission consisterait à proposer à la Conférence Générale, par le biais du Conseil Exécutif, des idées et des orientations concrètes de réformes qui s'imposent aujourd'hui à notre Organisation.

Je vous remercie de votre attention !